

Veuillez également remplir cette section si vous habitez à l'extérieur du Canada et si vous bénéficiez de la «Garantie totale» en vertu du RSSFP. Le volet Garantie totale du régime est géré par la société Accès Mondial Canada pour le compte de la Sun Life.

Renseignements sur la demande de règlement Joindre les reçus originaux. Si une demande de règlement a déjà été faite au titre d'un autre régime, joindre le relevé original des prestations versées en vertu de cet autre régime ET des copies des reçus s'y rapportant.

Partie A - Frais de médicaments sur ordonnance

Nom du patient	Nom du médicament sur ordonnance	Frais engagés le			Pays	Monnaie	Montant
		JJ	MM	AA			

Partie B - Autres frais médicaux

Nom du patient	Type de frais	Nom de l'hôpital ou du praticien	Soins reçus le			Pays	Monnaie	Montant
			JJ	MM	AA			

REMBOURSEMENT TOTAL DEMANDÉ (partie A + partie B)

IMPORTANT : Si vous souhaitez que nous émettions le chèque de règlement dans une monnaie autre que le dollar canadien, veuillez indiquer laquelle :	
--	--

Veuillez joindre à la formule les reçus originaux des frais engagés et en conserver une copie pour vos dossiers. Nous ne retournons pas les reçus originaux, mais nous vous faisons parvenir un relevé détaillé des prestations qui vous sont versées pour votre déclaration de revenus. Les renseignements suivants doivent figurer sur les reçus ou les factures : nom du patient, nature du traitement, nom du produit médical ou du médicament sur ordonnance, nom du médecin qui a rédigé l'ordonnance, date à laquelle les frais ont été engagés et montant des frais - indiqué dans la monnaie qui a été utilisée pour effectuer le paiement.

Si votre demande porte sur des frais engagés pour certains articles ou soins spéciaux comme de l'équipement médical, des soins infirmiers, des soins d'orthophonistes, etc., joignez à votre demande une déclaration écrite du médecin qui vous a recommandé ces soins ou ces articles. La déclaration doit indiquer la raison pour laquelle ces soins ou articles étaient médicalement nécessaires et la durée recommandée des traitements.

Vous n'êtes pas tenu de présenter une demande de règlement chaque fois que vous engagez des frais. Les demandes peuvent être présentées à tout moment dans l'année civile au cours de laquelle les frais remboursables sont engagés. Veuillez noter toutefois qu'elles doivent être présentées au plus tard six mois après la fin de l'année au cours de laquelle les frais ont été engagés, l'administrateur au régime n'étant pas tenu de donner suite aux demandes présentées après cette date.

Après avoir dûment rempli les pages 1 et 2, veuillez les faire parvenir par la poste à la société Accès Mondial, à l'adresse ci-dessous :

Accès Mondial Canada Inc.
Régime de soins de santé de la fonction publique
CP 880
Waterloo ON N2J 4C3
CANADA

Autorisation du participant - Je certifie que, à ma connaissance, les renseignements qui précèdent sont complets et véridiques et que la présente demande de règlement ne porte pas sur des frais déjà remboursés par le présent régime ou tout autre régime. Aux fins du traitement et du règlement de ma demande, j'autorise toute personne qui possède des renseignements pertinents au sujet de la présente demande à les transmettre à la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie. La Sun Life ou Accès Mondial Canada peut vérifier si les renseignements fournis à l'appui de votre demande de règlement sont exacts.

Signature du participant	Date
---------------------------------	-------------